

EH SMART RESERVE

FICHE CLIENT

Notre offre de calcul
des pertes attendues
sur vos créances clients,
selon la norme IFRS 9



En tant que société cotée, vous devez établir vos états financiers annuels conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces règles internationales permettent de présenter de manière transparente et compréhensible toutes les informations importantes dont vos partenaires commerciaux et vos investisseurs ont besoin.

IFRS 9 porte sur les instruments financiers et remplace dès 2018 la norme IAS 39 jugée trop complexe et inadaptée. Parmi ces instruments, on trouve l'encours des créances clients non encore payées à la date du bilan.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 9 modifie la valorisation de la dépréciation de ces créances commerciales.

LES CHANGEMENTS À VENIR

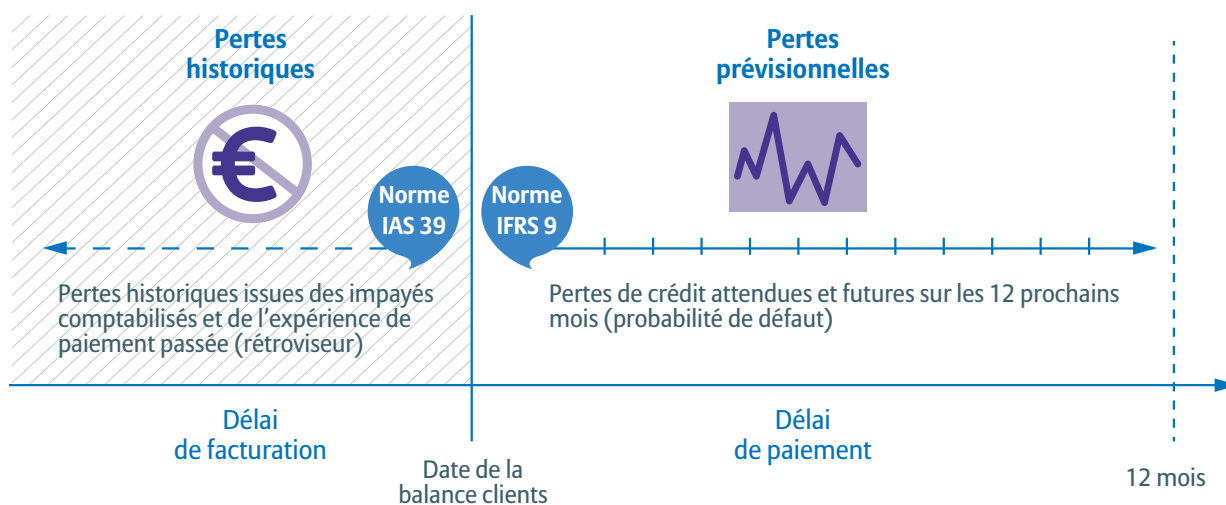
L'appréhension du risque d'insolvabilité de vos clients est cruciale pour déterminer le montant des provisions qui doivent être comptabilisées à l'actif de votre bilan.

Jusqu'à présent, conformément à IAS 39, la dépréciation des créances commerciales ne s'appliquait qu'à des pertes avérées dues à un retard de paiement ou une insolvabilité (incurred losses / pertes connues).

La nouvelle norme vous oblige à prendre en compte les

pertes à venir, autrement dit l'évaluation du risque d'impayé des créances dans les 12 mois suivant la date du bilan (expected losses / pertes attendues). Ce calcul de provision pour dépréciation porte sur l'ensemble du portefeuille et se base sur l'application de probabilités de défaut en fonction de la qualité de vos créances.

Les impacts pour votre direction financière : une analyse complète de vos débiteurs et la nécessité d'une plus grande expertise.



NOTRE SOLUTION POUR VOUS SIMPLIFIER LA TACHE

Euler Hermes France estime vos pertes prévisionnelles sur vos créances clients pour répondre aux obligations de la norme IFRS 9.

Nos spécialistes du risque client évaluent la probabilité de défaut des débiteurs. Sur la base de cette expertise, nous prenons en charge le calcul des pertes attendues selon la norme IFRS 9.

Après accord, vous nous transmettez simplement votre balance clients B to B et acheteurs publics français ; nos experts

s'occuperont du reste.

Nous vous fournissons rapidement et de manière fiable :

- L'analyse des pertes attendues complétée selon les exigences de déclaration sous forme d'un rapport
- Une présentation de ces pertes attendues ventilée en fonction de votre besoin

LES BÉNÉFICES POUR VOTRE ENTREPRISE



Notre solution est conforme à la norme ISAE 3402 Type I et a fait l'objet d'une attestation en 2018 par KPMG S.A.

GAIN DE TEMPS	<ul style="list-style-type: none">→ Préparation rapide de la valorisation de vos créances commerciales→ Pas de création de modèle interne complexe à mettre en œuvre
SIMPLICITÉ	<ul style="list-style-type: none">→ Pas de charge administrative supplémentaire ni de ressources dédiées
SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none">→ Modèle de calcul documenté et auditable par le commissaire aux comptes→ Euler Hermes dispose d'un modèle éprouvé et fiable de calcul des pertes attendues

LES + D'EULER HERMES

- Expert du risque de crédit commercial
- + 83 millions d'entreprises suivies à travers le monde dans sa propre base de données risques
- + 6 000 collaborateurs dans 50 pays analysent la situation financière des entreprises par secteur d'activité

PLUS D'INFORMATIONS

Contactez votre courtier / mandataire ou notre département Accueil et Services au **01 84 11 50 54** accueiletservices@eulerhermes.com

